

Les exportations canadiennes créent des emplois

(Suite de la page 1)

Les exportations de services, qui comptent pour environ 13 % de nos exportations de marchandises, n'accusent pas une croissance aussi vigoureuse. Elles se sont néanmoins accrues de 12 % en 1994 par rapport à 1993, et de 10,5 % au cours des neuf premiers mois de 1995 par rapport à la même période l'an dernier.

L'expansion robuste des exportations de biens et de services a fait progresser massivement la part de notre revenu national tirée du commerce. Par rapport à notre produit intérieur brut (PIB), nos exportations de biens et de services se chiffraient à 26 % en 1992. En 1994, ce chiffre est passé à 33,2 %, et en septembre 1995, pour ces exportations, le taux annualisé avait atteint 36,6 % de notre PIB.

Importance pour le Canada

Pour les Canadiens, cela signifie que les exportations représentent maintenant le facteur le plus important de la croissance de notre PIB et l'un des plus importants générateurs d'emplois. En effet, d'après les économistes, chaque milliard de dollars d'exportations contribue au maintien de 11 000 à 12 000 emplois.

Ces résultats exceptionnels ne tiennent pas uniquement à l'évolution de la valeur du dollar canadien. Ont joué un rôle beaucoup plus important à cet égard l'élargissement de l'accès aux marchés, résultat de la libéralisation multilatérale et régionale du commerce et des investissements; la demande croissante à l'échelle internationale de biens et de services canadiens; et le fait que des entreprises, grandes et petites, relèvent avec succès les défis du marché mondial.

Succès remportés par Équipe Canada

Les Canadiens constatent de plus en plus les avantages de la collaboration pour réussir sur les marchés internationaux. C'est ainsi qu'ils confirment le bien-fondé de l'Équipe

Canada, formule préconisée par le premier ministre avec tant de succès. C'est lorsque nous, membres du gouvernement, représentants de l'industrie, Canadiens de divers horizons, partout au pays, conjuguons nos efforts, que nous remportons nos succès les plus retentissants. Le Canada se met à la tâche, et l'Équipe Canada appuie ses efforts.

En 1994, nous avons poussé encore plus avant l'approche de l'Équipe Canada et avons instauré un partenariat unissant le secteur privé canadien et les gouvernements fédéral et provinciaux, qui nous permet maintenant de bien cibler et de coordonner la stratégie canadienne de promotion du commerce international que nous avons élaborée, et d'en assurer l'efficacité.

Cette stratégie tient aussi compte du fait que les petites et les moyennes entreprises (PME) sont les principaux générateurs d'emplois additionnels au Canada, et souligne la nécessité pour elles de s'orienter en plus grand nombre vers les débouchés des marchés d'exportation.

Nous incitons la communauté des banques à offrir un plus grand soutien financier aux nouveaux exportateurs. La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a aussi mis en place des mécanismes de financement des exportations plus créatifs et des installations spéciales offrant de meilleurs services aux PME. À l'étranger, le Service des délégués commerciaux s'attachera à répondre aux nouveaux besoins des entreprises canadiennes, les PME en particulier, qui doivent maintenant évoluer dans un monde plus compétitif.

Accès aux marchés

L'accès aux marchés compte parmi les facteurs les plus déterminants de l'expansion du commerce international. Le premier jour de l'année 1995 a vu naître la nouvelle

Organisation mondiale du commerce [OMC], qui succède au GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce]. L'OMC, qui compte plus de 125 membres, sert de base institutionnelle à la mondialisation de l'économie.

Aboutissement de plus de sept ans de négociations, l'Accord de l'Uruguay Round du GATT réduit les droits sur les produits d'environ 40 % à l'échelle mondiale, contribue à une plus grande participation des pays en développement à l'économie mondiale, et ouvre la voie à la libéralisation réglementée du commerce des services, des marchés publics, de l'investissement, de l'agriculture ainsi que des produits industriels.

En 1995, le Canada s'est employé à appuyer le programme de libéralisation des échanges mondiaux, sur des tribunes tant régionales que multilatérales. Nous étions parmi les artisans de l'issue heureuse des négociations de l'OMC sur le commerce des services financiers.

Avec nos partenaires de la Quadrilatérale, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, nous nous sommes attachés à faire avancer le programme en matière de commerce et d'investissement multilatéraux. À l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous avons contribué au lancement des négociations sur l'accord multilatéral sur l'investissement le plus complet de tous les temps.

Nous avons aussi touché les exportateurs moyens en organisant une réunion informelle de 10 ministres du Commerce, à Vancouver, en prévision de la première conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Singapour en 1996.

Avec les États-Unis et le Mexique, le Canada s'est employé à élargir l'Accord de libre-échange nord-

Voir page 13 — Message

Accord Canada-Australie pour accroître le commerce

Un accord de coopération commerciale et économique (ACCE), signé en Australie le 15 novembre 1995, devrait permettre, entre autres, d'accroître le commerce entre le Canada et l'Australie, en particulier entre les petites et les moyennes entreprises des deux pays.

L'ACCE, qui marque le début du deuxième siècle des relations canado-australiennes, crée un Groupe consultatif de niveau ministériel sur la coopération commerciale et économique dont les membres vont se consulter et collaborer entre eux concernant divers aspects de la politique commerciale multilatérale, régionale et bilatérale et au sujet de la promotion du commerce.

Le Groupe consultatif déterminera les options et proposera des mesures en vue d'une libéralisation et d'une promotion plus grandes du commerce

dans des domaines comme l'accès au marché pour les biens et les services, la reconnaissance réciproque de normes industrielles et professionnelles dans des secteurs prioritaires et la simplification tarifaire.

Cinq secteurs ont été jugés prioritaires pour la première année : technologie et services environnementaux, matériel et services liés à l'exploitation minière et aux champs pétrolifères, services d'information, télé-apprentissage et industrie du spectacle (films, multimédia).

L'accord favorisera la coopération entre les entreprises des deux pays et améliorera leurs débouchés sur le marché des exportations. Le Canada sera le centre des opérations régionales en Amérique du Nord, et l'Australie, le centre pour l'Asie du Sud-Est.

Le Groupe consultatif va également

examiner la meilleure façon pour les deux pays d'unir leurs efforts pour faire avancer l'idée de la libéralisation du commerce au sein d'organismes multilatéraux ou régionaux comme l'APEC, qui est l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

Pour de plus amples renseignements sur l'accord ou sur le commerce Canada-Australie, communiquer avec :

Barbara Tink, Direction du Pacifique Sud, MAECI, Ottawa, tél. : (613) 995-7652; fax : (613) 996-4309;

John Donaghy, haut-commissariat du Canada, Canberra (Australie), tél. : (011-61-6) 270-4032; fax : (011-61-6) 270-4695;

Jim Feir, consulat général du Canada, Sydney (Australie), tél. : (011-61-2) 364-3044; fax : (011-61-2) 364-3098.

Nouvelle entente avec l'Union européenne

(Suite de la page 1)

transformée (aliment pour les chevaux de course);

- accès amélioré dans le cadre de l'administration du contingent d'importation de porc, et maintien du niveau de 75 600 tonnes pour la mise en œuvre finale des réductions de tarif prévues dans le cadre de l'Uruguay Round;
- accès amélioré aux marchés des graines céréalières (blé de qualité, blé dur);
- augmentation du contingent à droit réduit pour le cheddar fort canadien, lequel passé de 2 750 tonnes à 4 000 tonnes.

Modifications visant le poisson et les fruits de mer :

- élimination des droits tarifaires sur les crevettes cuites et décortiquées, pourvu que les importations ne dépassent pas un contingent annuel de 500 tonnes;
- réduction de 2 points du droit tarifaire sur le homard entier congelé (qui passe de 8 % à 6 %);
- droits tarifaires réduits sur

d'autres produits de la pêche (chair de homard cuite, corégone, œufs et laitance, farine de poisson, écrevisses congelées).

Voici certaines des autres modifications qui ne touchent pas à l'agriculture :

- élimination accélérée des droits sur certains papiers non couchés, ce qui donnera un accès en franchise au marché européen en l'an 2000, quatre années plus tôt que ce qui était prévu à l'origine;
- élimination accélérée des droits sur le papier journal, ce qui donnera un accès en franchise à l'UE en 2002;
- réduction de moitié des droits sur les motoneiges (qui passent de 10 % à 5 %);
- élimination des droits sur les patins à glace, sur la fonte de première fusion et sur les machines à damer les pistes de ski;
- accélération de la réduction des droits tarifaires prévue dans le cadre de l'Uruguay Round sur le

plomb, le zinc et les lames de tronçonneuses;

- réduction accélérée des droits sur les semi-conducteurs.

L'amélioration de l'accès au marché découlant de cet accord sera le complément à la deuxième étape des réductions prévues dans le cadre de l'Uruguay Round, qui amélioreront aussi l'accès des exportateurs canadiens au marché de l'UE.

Selon l'accord, on accélérera aussi les réductions des droits prévues dans le cadre de l'Uruguay Round sur tous les produits non agricoles. (La première phase des réductions tarifaires de l'Uruguay Round a été mise en œuvre il y a un an, le 1^{er} janvier 1995.)

Pour plus de renseignements sur ces modifications et sur la façon d'en tirer profit, communiquez avec la Direction de l'Union européenne du MAECI, tél. : (613) 995-8297; fax : (613) 944-0034, ou communiquez avec la Direction de la politique commerciale de l'agriculture et des ressources, tél. : (613) 995-3256; fax : (613) 944-0756.